

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEUX, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 60

Présents : 36 – Pouvoirs : 3 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Approbation de l'annexe opérationnelle et financière annuelle 2025-2026 entre le SMDTEC et les EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Rappelant que l'article 6 de cette convention précise que chaque année, le comité de pilotage de la convention rassemblant les exécutifs des deux EPCI soumet aux assemblées délibérantes une annexe opérationnelle annuelle comprenant les objectifs et les moyens alloués au SMDTEC pour l'année en cours ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'annexe opérationnelle et financière 2025-2026 telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'annexe opérationnelle et financière 2025-2026 ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2025-2026 pour un montant de 69 000 € ;

- **DE PRECISER** que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison hivernale 2025-2026 le bilan de l'année écoulée ;
- **D'INSCRIRE** au budget primitif 2025 les crédits nécessaires pour la section de fonctionnement chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65737 Subventions de fonctionnement autres établissements publics locaux ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires pour la section d'investissement sont prévus au budget primitif 2024 opération n°159 – Domaine nordique Prat de Bouc Haute Planèze, article 2041582 – Subventions autres groupements – Bâtiments et installations ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe opérationnelle et financière année 2025-2026

CONTEXTE

Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, toutes deux compétentes en matière de gestion, entretien, valorisation du domaine nordique de Prat de Bouc ont décidé de confier au syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien (SMDTEC) la gestion et l'exploitation du « domaine nordique Lioran Prat de Bouc – Haute Planèze » à l'année.

Une convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en juin 2022 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement par avenant n°1 jusqu'au 31 octobre 2024.

Une nouvelle convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en novembre 2024 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence pour la période du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2026.

Le suivi politique de cette convention est assuré par un comité de pilotage composé des membres des bureaux communautaires de chaque EPCI qui doit proposer annuellement l'adoption d'une annexe opérationnelle et financière. Cette annexe correspond à la feuille de route du SMDTEC pour l'année en cours. Elle détaille les objectifs de résultats et les moyens alloués.

Pour rappel, l'année écoulée (2024) a été marquée par la poursuite de la mise en place opérationnelle de la convention de gestion avec notamment l'organisation des services (mise à disposition de personnel des 2 EPCI et recrutement de personnels saisonniers pour assurer les missions confiées au SMDTEC dans de cadre de la convention de gestion).

OBJECTIFS 2025-2026

Pour 2025, les principaux objectifs qui seront confiés au SMDTEC sont les suivants :

1. **Améliorer et enrichir les offres et services sur le site**
 - a. Renforcer l'occupation de la maison du col : expérimenter un conventionnement annuel avec les prestataires d'activités, tester une offre de snacking non existante au col, ...
 - b. Renforcer l'accueil du public et des pratiquants sports nature : signalétique des lieux, équipement vélo, ...
 - c. Construire et développer un programme d'aménagement de diversification du site
 - d. Mettre en place la stratégie de communication et promotion en partenariat dont le développement d'une marque « Prat de Bouc »

**2. Faire évoluer l'organisation pour le développement du site**

- a. Augmenter les participations financières des 2 EPCI pour prendre en compte le fonctionnement du site sur 4 saisons avec une ouverture de la Maison du Col et des charges liées au fonctionnement de ce bâtiment, le personnel saisonnier sur la période estivale pour assurer l'accueil du site en lien avec le développement du site sur 4 saisons et les diverses actions de diversifications du site
- b. Rendre plus efficiente la gouvernance et l'organisation du SMDTEC

MOYENS FINANCIERS 2025-2026**Soutiens financiers pour l'année 2025-2026 :**

La participation financière annuelle de fonctionnement est fixée à	138 000 €*
<i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i>	69 000 €
<i>Hautes Terres Communauté : 50 %</i>	69 000 €

* Cette participation est établie sur la base du budget prévisionnel ci-dessus. Il est précisé que cette participation de fonctionnement est hors d'application du champ de la TVA. Elle sera appelée en une fois à chaque EPCI par le SMDTEC à la fin de l'exercice budgétaire 2025 selon les besoins réellement constatés à la clôture de l'exercice comptable 2025. Si le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement du budget du SMDTEC est constaté comme excédentaire en fin d'exercice le montant de la dotation annuelle de fonctionnement sera proratisé.

Le montant de la participation annuelle de fonctionnement comprend le reste à charge des services suivants :

Services	Dépenses estimées	Recettes estimées	Reste à charge prévisionnel
Domaines nordiques (Prat de Bouc et Ché)	95 904 €	20 053 €	75 852 €
Maison du Col de Prat de Bouc	125 735 €	83 736 €	41 999 €
Personnel à l'année et pour ouverture de la Maison du Col sur la période estivale	26 405 €		22 149 €
		TOTAL	138 000 €

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour l'exercice des missions confiées au SMDTEC, les 2 EPCI mettront à disposition les moyens humains et matériels nécessaires via des conventions de mise à disposition.

Fait à

Le

En trois exemplaires originaux.

La Présidente de Saint-Flour
Communauté,Le Président de Hautes Terres
Communauté,

Le Président du SMDTEC,

Céline CHARRIAUD

Didier ACHALME

Xavier FOURNAL